

## CHRISTIAN GARNIER

Membre d'honneur - fondateur  
Ancien Vice-Président France Nature Environnement  
Ingénieur E.C.P.- Diplômé I.E.P. Paris  
Ancien Professeur à l'E.N.S.A.P.L.V.

Membre de Bretagne Vivante – Antenne de Brest

6, impasse Coz Castel - 29217 LE CONQUET  
tél. : (33) 06 18 81 73 79  
christian.garnier1@wanadoo.fr

Le Conquet, le 27 juillet 2020

A l'attention de

Madame Nicole DEVAUCHELLE

Commissaire enquêteur

**Objet : ENQUETE PUBLIQUE**  
**Extension et modification de la Réserve nationale naturelle d'Iroise**

Madame,

J'ai l'honneur de siéger comme membre suppléant au titre des associations locales au Conseil de Gestion et au Bureau du PNMI depuis de nombreuses années, avec la plus grande attention et en prenant une part active à la vie de celui-ci.

Toutefois, je m'exprime ici en tant que membre du Directoire du Réseau Océans-Mers-Littoraux de la fédération France Nature Environnement, que j'ai initié lors du Grenelle de la Mer, en tant que vice-président.

Je ne peux évidemment que souscrire aux arguments que fournit le dossier en consultation et me féliciter du compromis qu'a permis de dégager la consultation tant interne au Conseil de gestion, qu'externe, avec plusieurs réunions publiques où toutes les parties ont pu s'exprimer très librement, généralement dans un esprit de dialogue constructif.

Mon propos veut surtout souligner que le projet présenté certes une certaine ambition, mais qu'il ne dépasse nullement les ambitions que l'on peut raisonnablement avoir pour une réserve de statut national.

Le compromis établi n'est en effet pas le reflet complet de ce qu'espéraient les défenseurs de l'environnement, qui demandent de très longue date que les réserves naturelles établies sur des îles et des îlots prennent en compte le milieu marin environnant, en raison des continuités écologiques terre-mer, et des enjeux de biodiversité propres aux milieux marins contigus, souvent potentiellement très riches, et souvent également sur-utilisés et surexploités.

Même s'il est d'autres priorités de conservation dans le périmètre biogéographique dans lequel s'inscrit le projet de réserve (par exemple les habitats liés aux champs de blocs et au maërl, ou les écotones –lisières- des champs de laminaires), a minima certaines parties des milieux subtidiaux contigus aux îlots mériteraient sans doute de bénéficier du statut de protection de la réserve, avec une gestion spécifique des usages. On pense notamment aux mesures de protection dont bénéficient déjà sur la côte certains herbiers de zostères et récifs d'hermelles, mesures établies avec les professionnels et usagers concernés.

La zone subtidale qui prolonge la frange inférieure des estrans est en effet soumise à des pressions particulières (mouillages, sports sous-marins, pêche goémonière, casiers...) tandis que le bas de l'estran est lui-même particulièrement prisé des pêcheurs à pied qui n'y accèdent qu'à l'occasion des grandes marées.

Pour l'avenir, il serait important qu'un programme d'études scientifiques interdisciplinaires -dans l'esprit et en complément du programme SLAMIR en cours- puisse produire une connaissance fine des habitats sous-marins en périphérie des estrans. Cela afin de permettre une réflexion et un dialogue avec tous les acteurs, sur ces espaces que les marées ne découvrent pas.

Autre sujet maintes fois évoqué publiquement, l'augmentation importante de la surface (de 39 ha à 1 129 ha) devra normalement impliquer que le Parc naturel marin d'Iroise, gestionnaire de la réserve,

soit doté de moyens financiers et techniques appropriés pour assurer les différentes missions du plan de gestion (suivis, conservation, gestion, police, sensibilisation...) en faveur des espèces et milieux fragiles de l'archipel.

Les moyens actuels permettront difficilement une gestion convenable de ces espaces. Or la crédibilité de l'action de l'Etat et du Parc a encore besoin d'être confortée, les moyens d'intervention demeurant encore insuffisants en dépit des progrès déjà réalisés (moyens de navigation, formation et qualification des personnels, etc.)

Ces commentaires ne constituent en aucun cas des réserves vis-à-vis du projet, mais au contraire un encouragement à faire progresser une gestion soutenable de l'Iroise dans le sens de l'intérêt général.

Si dans l'ensemble, habitants, professionnels et visiteurs ont un comportement et des pratiques qui auraient pu assurer d'emblée le maintien de la qualité du patrimoine des îles, force est de constater que tous ne sont pas dans ce cas, fréquemment par ignorance chez les visiteurs, mais aussi malheureusement trop souvent par mépris de l'intérêt général. En ce qui concerne le tourisme, les sports nautiques et les professionnels, cette attitude se développe non seulement en fonction du nombre des pratiquants, mais aussi des moyens de plus en plus sophistiqués dont ils disposent pour accéder aux sites jusqu'ici peu fréquentés et aux ressources du milieu marin. Ceci justifie pleinement (et malheureusement) la nécessité d'édicter quelques règles précises pour prévenir les impacts de cette évolution.

Ceux qui voudraient rejeter certaines restrictions à l'accès aux sites sensibles parfaitement identifiés avec toutes les parties prenantes, sites qui ne peuvent être contestés sur le terrain, ne se rendent sans doute pas compte que s'ils étaient suivis, cela conduirait tout droit à une interdiction totale d'accès devant une pression insupportable. Ils savent parfaitement que d'autres qu'eux-mêmes pourraient avoir les mêmes demandes et usages, et que leur nombre ne peut que croître à une époque où jamais l'aspiration à plonger dans une nature authentique n'a été aussi forte. Or la capacité d'accueil des milieux pour certains usages est nécessairement limitée (elle existe d'ailleurs en droit dans le Code de l'urbanisme).

Pour ne pas avoir à imposer des mesures régaliennes drastiques, mieux vaut poursuivre le dialogue pour évaluer les évolutions et les maîtriser de concert.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de toute ma considération.